

LES PROVINCES ÉGYPTIENNES DU SOUDAN
ET DE L'ÉQUATEUR

LE
COMMERCE DE L'IVOIRE

A KHARTOUM
ET AU SOUDAN ÉGYPTIEN

PAR

Louis VOSSION

Ancien Vice-Consul de France à Khartoum
1880-1882



PARIS

CHALLEMEL AINÉ, ÉDITEUR

5, RUE JACOB, 5

1892

10596

LES PROVINCES ÉGYPTIENNES DU SOUDAN
ET DE L'ÉQUATEUR

LE
COMMERCE DE L'IVOIRE

A KHARTOUM
ET AU SOUDAN ÉGYPTIEN

PAR

Louis VOSSION

Ancien Vice-Consul de France à Khartoum
1880-1882



PARIS

CHALLEMEL AINÉ, ÉDITEUR

5, RUE JACOB, 5

—
1892

LE COMMERCE DE L'IVOIRE

A KHARTOUM ET AU SOUDAN ÉGYPTIEN

Le commerce de l'ivoire a toujours été important dans la vallée du haut Nil, où l'éléphant abonde, et, bien que les arrivages aient baissé, jadis, considérablement à Khartoum, à partir du jour de la fermeture du Nil blanc aux trafiquants, par le décret de Gordon-Pacha, cet article n'en reste pas moins un des plus importants articles d'exportation du Soudan égyptien. Notre but, dans ce court travail, est d'étudier quel était en 1880-81-82 l'état de cette branche intéressante de commerce, et d'examiner pourquoi le monopole établi en 1874 par le Gouvernement égyptien lui a été aussi défavorable.

PROVÉNANCE DE L'IVOIRE DU MARCHÉ
DE KHARTOUM.

A partir du 18 mars 1874, date où le commerce de l'ivoire devint, par un décret, le monopole du Gouvernement égyptien, ainsi qu'on le verra plus loin, la marchandise ne fut plus amenée sur le marché par les nombreux trafiquants et chasseurs libres, elle fut, soit reçue en paiement de l'impôt, soit achetée directement, et payée en nature, aux tribus nègres du Bahr-el-Ghazal et de ses affluents, ainsi qu'aux tribus des provinces équatoriales, par les chefs de troupes noires au service du Gouvernement établies tout le long de la Vallée du Nil et de ses affluents, jusqu'aux lacs Albert et Victoria-Nyanza. La partie prise à titre d'impôt représentait à peu près la moitié de la quantité totale.

Cet ivoire était alors centralisé en totalité à Lado-Gondokoro. Cette localité, située sur la rive droite du Haut Nil, par 4° 54' latitude Nord et 29° 25' longitude Est du méridien de Paris, était, à cette époque le lieu de résidence du gouverneur général des provinces équatoriales, an-

ciennement Gordon-Pacha, puis Riaz-Pacha de nouveau Gordon, victime du mahdi et enfin après la chute de Khartoum et ipso facto Emin-Pacha bloqué à Wadelaï. Au moment des plus hautes eaux du Nil, en août et septembre, les bateaux à vapeur s'y rendaient, chargeaient l'ivoire et l'apportaient à Khartoum. En 1878, alors que des amoncellements immenses d'herbes aquatiques, ambatch, papyrus, vossie, barraient presque complètement le passage entre Lado-Gondokoro et Khartoum, tout l'ivoire recueilli chez les Niams-Niams, les Monbottous, les Diours, les Bongos, et dans la province du Bahr-el-Ghazal, était réuni à la *moudirièh* de Dem-Soliman, aux *zéribas* Ghattas et Kours-houk-Ali et, à Gaba-Sciambil ; il était porté de là, à dos d'homme, à la station de Mescièra, d'où des bateaux à vapeur venaient le prendre pour l'amener par le fleuve jusqu'à Khartoum.

En 1881 et 1882 le Nil blanc fut débarrassé, grâce à d'immenses travaux dus à Riaz-Pacha, de ces amas d'herbes stagnantes qui entravaient la circulation, et Lado-Gondokoro devint

le lieu de centralisation de toute la quantité d'ivoire prise comme impôt, ou achetée annuellement aux indigènes par les agents du Gouvernement égyptien au Soudan, Khartoum restant toujours le marché général pour la vente et pour l'exportation.

CLASSIFICATION.

On distingue deux espèces principales d'ivoire désignées par le nom même de la contrée de leur provenance : l'une comprend l'ivoire du Djebel, qui provient des provinces équatoriales; l'autre, est l'ivoire dit *du Bahr-el-Ghazal*. Le premier, ou ivoire tendre, est supérieur comme qualité à l'ivoire du Ghazal, ou ivoire dur. On ne saurait dire, avec une précision absolue, combien il arrivait de chaque qualité sur le marché : la proportion variait avec les années. En nombres ronds, la provenance de l'Équateur était évaluée au tiers, celle du Ghazal aux deux tiers du total annuel. Mais ces chiffres ne sont, — nous le répétons, — qu'approximatifs.

L'ivoire, arrivé à Khartoum était déposé dans

les *chounas* ou magasins du Gouvernement : il était d'abord séparé en deux grandes catégories d'après la provenance, puis chaque catégorie était subdivisée à son tour par les experts en cinq grandes divisions, comme le montre le tableau suivant :

TABLEAU DES DIFFÉRENTES QUALITÉS D'IVOIRE AU SOUDAN ÉGYPTIEN.

NOMS DES DIFFÉRENTES QUALITÉS	POIDS EN ROTOLIS (100 rotolis ou 1 cantar = 45 kilogrammes)
Qualité dite <ul style="list-style-type: none"> <i>brindjt</i>..... <i>dahr brindjt</i>. <i>bahr</i>..... <i>kling</i>..... 	Comprenant les dents de première qualité, belles, blanches, sans défaut, pesant de 35 à 200 rotolis et au delà. Dents de qualité inférieure, avec quelques défauts, mais pesant de 15 à 35 rotolis. Dents de bonne qualité, pesant de 7 à 15 rotolis. Dents de bonne qualité, pesant de 1 à 7 rotolis.
Machmouss et mayoub.. .	Les machmouss sont des dents gâtées par le soleil et l'humidité. Les mayoub sont cassées ou fêlées.
NOTA. — Par convention admise sur la place on donnait 150 rotolis nets de la qualité <i>bahr</i> et 400 rotolis de la qualité <i>kling</i> pour faire 1 cantar.	

Il est inutile de dire que la classification ci-

dessus, adoptée depuis de longues années au Soudan, était toute locale, et n'avait aucune valeur sur les marchés extérieurs. Il s'opérait notamment une nouvelle classification à Londres, où se rendait tout l'ivoire du Soudan égyptien, même les quantités assez considérables achetées par les maisons françaises ou protégées françaises.

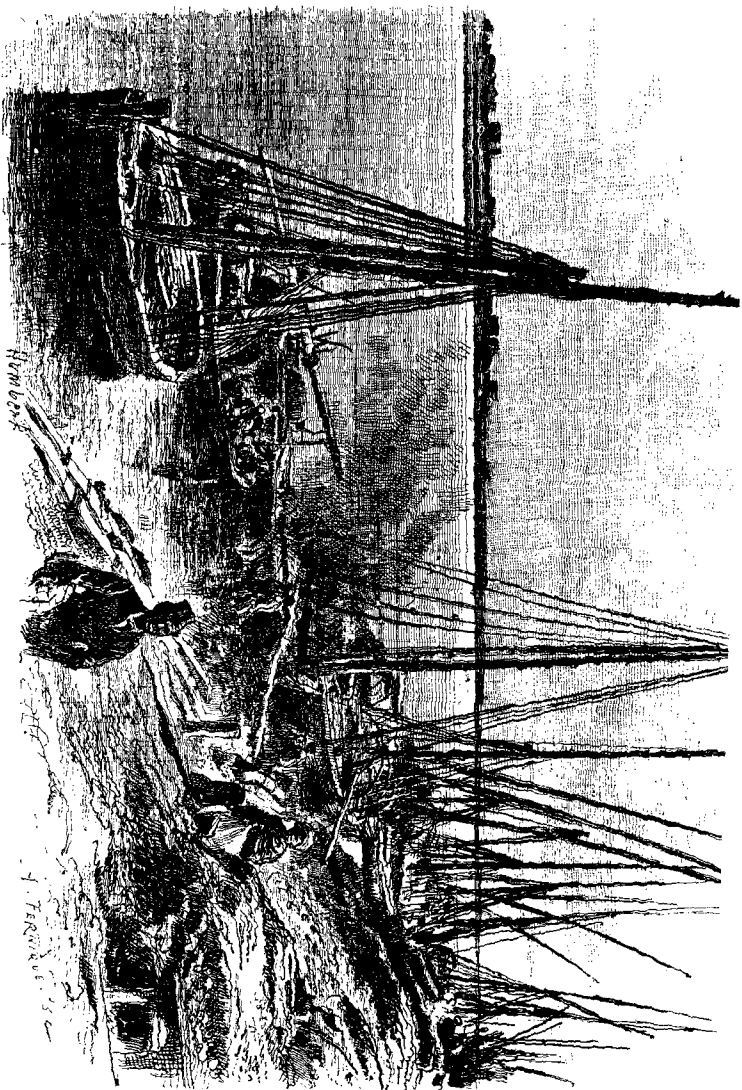
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

La vente avait lieu deux ou trois fois par an, aux enchères, par soumissions cachetées. Trois mois avant la date fixée, le Gouvernement du Soudan envoyait une circulaire aux négociants de Khartoum, laquelle était également insérée au *Moniteur égyptien* du Caire, contenant les charges imposées aux soumissionnaires et les conditions de payement. Afin que l'on puisse se faire une idée des variations de prix de la marchandise d'après ses diverses qualités, nous donnons, ci-après, le tableau d'une des ventes de 1881, celle faite au mois de mai :

**VENTE D'IVOIRE AUX ENCHÈRES FAITE A KHARTOUM
EN MAI 1881.**

PROVENANCES	QUALITÉS	NOMBRE de dents d'éléphant	POIDS EN ROTOLIS 100 rot. = 1 cant.		PRIX d'adjudica- tion en piastres- tarif du cantar de 100 rotolis	OBSERVA- TIONS
			cantars	rotolis		
Provenance de l'Equateur	Brindji.....	540	319	27	3,900	En bloc.
	Dahr.....	484	113	99	2,750	
	Bahr.....	1,191	84	82	3,100	
	King.....	1,340	14	75	3,100	
	Machmouss.. Mayoub.....	191	90	33	1,700	
Provenance du Bahr-el-Ghazal	Brindji.....	458	252	80	3,000	
	Dahr.....	406	82	»	3,200	
	Bahr.....	580	42	3	2,650	
	Kling.....	868	7	47	2,650	
	Machmouss. Mayoub....	229	74	27	1,700	

A la même date, un second lot fut livré à une deuxième maison de Khartoum, au prix moyen de 3.580 piastres-tarif le cantar, toutes les qualités l'une dans l'autre, ce qui donnait 1.026 francs pour le prix moyen de 50 kilogrammes. Étant donné le mode de vente adopté en Europe, on voit combien le mode adopté à



LE NIL DEUX A KHARTOUM ET LES BARQUES DE TRANSPORT DITES NUGARS
(D'après une photographie faite à Khartoum en 1882 par M. Vossion.)

Khartoum était encore grossier, et dans quelle certitude il laissait l'acheteur même le plus expérimenté.

TRANSPORT.

L'emballage se faisait à Khartoum dans des peaux de bœuf cousues solidement. On y déposait les dents, de telle manière qu'elles ne risquassent pas de se briser dans le trajet. Chaque colis représentait environ 112^{kg}500, moitié de la charge d'un chameau. Deux de ces colis formaient un *ratl* ou charge complète d'un chameau, soit 225 kilogrammes.

De Khartoum à Berber. — De Khartoum à Berber, le transport avait lieu par le Nil sur des barques du pays appelées *nuggars*, jaugeant de 35 à 40 tonneaux. Le prix du transport, comme d'ailleurs dans tout le Soudan, que ce fut par eau ou par terre, se réglait par *ratl* de 225 kilogrammes : il variait de 2 thalaris medjidis à 3 thalaris, suivant la saison et la demande, soit de 4 francs à 4 fr. 75 cent. les 100 kilogrammes.

De Berber à Souakim. — De Berber à Souakim, l'ivoire était porté à dos de chameau.

Chaque chameau de charge portant un *ratl* se payait, suivant la saison, de 6 à 8 thalaris-medjidis, soit de 12 à 16 francs les 100 kilogrammes. A Souakim, la marchandise était embarquée pour Londres (*viâ* Suez) sur les navires de la *British India Company*.

Voie de terre pour le Caire. — Une très petite quantité passait par la voie de terre pour aller au Caire, c'est-à-dire de Berber à Abou-Hamed, d'Abou-Hamed à Korosko, à travers le désert de Nubie, de Korosko à la première cataracte, et d'Assouan au Caire. Le prix de transport du *ratl* de Berber à Korosko était de 7 à 8 thalaris-medjidis; de Korosko à Assouan, 1 thalaris 1/2, et enfin d'Assouan au Caire, par barque, le prix du *ratl* était de 30 à 50 piastres-tarif, suivant la saison. Mais ce n'était qu'une très minime quantité d'ivoire qui prenait cette longue route, de moins en moins fréquentée chaque année.

MONOPOLE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN.

Le commerce de l'ivoire se pratiquait jadis librement. Tous les ans, après le *kharif* (saison

des pluies), vers la mi-octobre, des compagnies se formaient pour la chasse de l'éléphant et l'achat des dents aux tribus nègres. Elles emportaient avec elles des armes, des ballots de manufacture anglaise, du cuivre, en baguettes et en anneaux, des alcools grossiers, de la verroterie de Venise. La saison terminée, les chefs rentraient à Khartoum avec leurs auxiliaires, laissant sur place, au centre des tribus, un *wékil* ou lieutenant chargé de conserver jusqu'à la campagne prochaine leurs armes, leurs marchandises, leurs provisions, le tout enfermé dans les *zéribas* ou fermes palissadées dont les environs étaient généralement bien cultivés. C'était dans ces *zéribas* que s'organisaient définitivement chaque année les expéditions qui allaient sillonner tout le pays depuis le Bahr-el-Arab jusqu'aux grands lacs de l'Afrique équatoriale. Malheureusement, ces bandes de chasseurs d'éléphants se transformèrent presque toutes en bandes de chasseurs d'esclaves : armés jusqu'aux dents, ces chasseurs enlevaient de vive force les hommes, les bœufs, les chèvres, les moutons d'une tribu, qu'ils revendaient à une

autre tribu contre de l'ivoire, acquis ainsi à bon marché, sans compter les esclaves dont ils trafiquaient directement avec les Djellabis. Ce fut pour couper court à ces abus que, le 18 mars 1874, Gordon-Pacha lança un décret en quatre articles réservant l'ivoire comme monopole du Gouvernement, condamnant à la confiscation de la marchandise tout contrevenant, et enfin défendant à toute personne la navigation du fleuve Blanc et l'entrée dans les provinces équatoriales.

Ce décret a-t-il arrêté le commerce des esclaves? Est-il pour quelque chose dans la révolte du Mahdi? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette grosse question. Mais ce qu'une étude attentive a montré clairement, c'est que cette mesure de la monopolisation de l'ivoire et de la fermeture du Nil blanc aux trafiquants a donné un coup absolument fatal au commerce général du Soudan tout entier et qu'elle n'est pas étrangère en tout cas aux troubles financiers qui ont précédé les troubles politiques en ce malheureux pays. Il est facile de le prouver par des chiffres, pour l'ivoire particulièrement.

Voici, relevées à des sources officielles, les quantités d'ivoire qui provenaient chaque année des divers établissements des négociants établis sur le fleuve Blanc et le Bahr-el-Ghazal, avant le décret du monopole :

		Cantars de	
		100 rotolis	kilogrammes
Établissements.	Kourshid, Abd-el-Samâte, Chérif-Etman, Ziber-el- Fahl, Idris-Abtar	1,200	54,000
	Abderrhaman, Abou-Gou- roun, Ahmed-Aly, Bar- thélemy	400	18,000
	Bono, John Pétherick, Ser- kis, Abd-el-Hamid, Mah- moud	600	27,000
	Frères Poncet	400	18,000
	Abou-Oumoury et Ziber- Rahma	700	31,500
	Biséli et Hasaballa	350	15,750
	Ghattas Abd-el-Messit	700	31,500
	Kourchouck-Ali	150	6,750
	Divers, sans importance, isolés	100	4,500
	TOTAUX	<u>4,600</u>	<u>207,000</u>

Soit 4.600 cantars. Ce qui, à 36 liv. st. en moyenne le cantar, formait annuellement, pour ce seul article d'exportation, 165.600 liv. st., soit 4.140.000 fr., dont la valeur n'était pas payée en argent, ce qui est important, maistout entière en

produits manufacturés : colliers de perles, verroteries, cuivre, quincaillerie, alcools grossiers, draps rouges et autres marchandises spéciales au Centre-Afrique dont Khartoum était un entrepôt immense avant le décret du 14 mars 1874.

Voici maintenant, relevées avec le plus grand soin, d'après les registres du Divan des finances à Khartoum obligeamment mis à ma disposition par Boussati-Bey ministre des finances du Soudan et ami dévoué de Gordon, les quantités d'ivoire qui y sont arrivées, par les soins du Gouvernement, pendant les années 1878, 1879, 1880 et 1881 :

ANNÉES	PROVENANCES				CONFISCATIONS	
	DE L'ÉQUATEUR		Du Bahr-el-Ghazal		Cantars	Rotolis
	Cantars	Rotolis	Cantars	Rotolis		
1878.....	327	49	22	15	»	»
1879.....	5	42	699	21	»	»
1880.....	930	37	941	99	»	»
1881.....	1,150	20	437	10	24	57
TOTAUX..	2,413	48	2,079	45	24	57

Ce qui donne, pour les quatre années réunies,

un simple total de 4,517 cantars et 50 rotolis, soit, par année moyenne, 1,129 cantars et 20 rotolis, au lieu de 4,600, année moyenne, avant la fermeture du Nil blanc.

CONCLUSION.

On voit donc d'un seul coup d'œil l'immense différence. Le contre-coup direct de cette diminution s'est dès lors manifesté dans la stagnation forcée du commerce des divers articles destinés aux tribus riveraines du haut Nil et de ses affluents. Le Gouvernement égyptien faisait seul le commerce du Nil blanc. Pour le paiement de ses soldats des postes lointains y compris le poste extrême de Magungo sur les grands lacs et l'achat de la partie de l'ivoire qu'il consentait à payer, il achetait aux divers négociants de Khartoum des *troumbas* (pièces de manufacture), du drap rouge, de la mousseline grossière, des cotonnades dites *guinées*, de la verroterie dite *modiour* ou suc-suc, des alcools inférieurs, du cuivre, de la quincaillerie, de la bougie, des clous, puis il transportait le tout à Dem-Soliman, chef-lieu de la province du Bahr-el-Gha-

zal, et à Gondokoro. Le total de ces achats, pour 1880, n'a pas dépassé 11,000 liv. st. En 1881, il a été un peu plus élevé, mais sans dépasser 20,000 liv. st. Tel était donc en 1882 l'état de cette branche spéciale de commerce qui se chiffrait autrefois par des millions. Avec ces marchandises le Gouvernement payait ses soldats et achetait de l'ivoire. Il bénéficiait de la différence, au grand détriment du commerce libre. Aussi tous les négociants de Khartoum étaient-ils, au moment de la révolte du Mahdi, unanimes à demander que le décret de Gordon Pacha fût rapporté, et que le Nil blanc fût rouvert de nouveau au commerce. Un grand mouvement existait, même, au Soudan égyptien pour obtenir cet important résultat.

Il n'est pas douteux, évidemment, que c'était au commerce libre de l'ivoire que l'on avait dû, autrefois, une recrudescence de la traite des noirs, la chasse de l'éléphant exigeant de longues courses, en pays presque inconnu, loin des regards du Gouvernement, et la tentation étant grande pour les traitants abandonnés à eux-mêmes dans un pays où la traite n'est pas

regardée comme un crime, mais comme une tradition admise.

Mais il n'est pas douteux, non plus. étant données les nombreuses et inépuisables richesses naturelles des vastes territoires du Soudan égyptien, qu'il aurait été et qu'il serait encore facile d'ouvrir un débouché nouveau, en dehors de ce regrettable trafic, à l'activité et aux forces vives de la population. Le chemin de fer, si demandé jadis, de Khartoum à Souakim, sur la mer Rouge, ou même, celui qui longerait le Nil, remplirait toutes ces conditions : en mettant en communication le Soudan égyptien avec la mer et avec le reste de l'Égypte, il ouvrirait un monde nouveau au commerce universel, en même temps que la réouverture du Nil blanc aux trafiquants sous certaines réserves de police, donnerait un nouvel essor aux échanges avec les tribus de l'intérieur, en réduisant facilement à néant le pouvoir plus que chancelant des successeurs du Mahdi : mais c'est là une question considérable, dont l'examen, tout en étant plein d'actualité, sort du cadre restreint du présent travail, et qui serait mieux à sa place dans une étude

d'ensemble sur le commerce du Soudan égyptien et des provinces équatoriales, parties intégrantes et indissolubles de l'empire soumis au Khédive d'Égypte.

Khartoum, le 10 mars 1882

LOUIS VOSSION,
Consul de France,
Officier de l'Instruction publique,

Paris, 10 mars 1892.

LIBRAIRIE CHALLEMEL AINÉ

3, RUE JACOB. — PARIS

BROCHURES DU MÊME AUTEUR :

- 1° **Khartoum et le Soudan d'Égypte**, catalogue général des différents objets composant la collection rapportée de Khartoum par L. Vossion et exposée à la *Société de Géographie de Paris*, en 1882, avec cinq gravures et un portrait d'Émin-Pacha fait à Khartoum en 1882, in-8°... 1
- 2° **La Birmanie**, conférence faite à la *Société académique Indo-Chinoise*, in-8° orné de gravures et d'un plan de Mandalay, relevé sur place par L. VOSSION 1
- 3° **Le Commerce de Philadelphie en 1890**, et la Philadelphie nouvelle d'après le dernier recensement décennal..... 0 50